Mémoire soumis par un groupe de résidents du Parc Beauvoir au <u>Conseil du</u>
<u>patrimoine culturel du Québec</u> dans le cadre des consultations entourant la protection
des domaines conventuels de Sillery. Le présent mémoire porte spécifiquement sur
l'aménagement d'un éventuel sentier (ou promenade) au haut de l'escarpement de
Sillery, dans sa section allant de la côte de l'Église à la côte à Gignac.

14 mars 2013

Introduction

Les résidents du Parc Beauvoir qui présentent le présent mémoire tiennent à souligner d'entrée de jeux qu'ils sont heureux d'habiter dans un lieu comme le Parc Beauvoir, pour sa qualité de vie d'une part mais aussi pour son caractère patrimonial et c'est pourquoi d'ailleurs ils s'emploient collectivement à en préserver ses caractéristiques fondamentales.

Le groupe suit avec intérêt la démarche visant à prendre des mesures pour préserver l'aspect patrimonial des propriétés conventuelles du territoire de Sillery sur lesquels des développements immobiliers sont envisagés. À titre de résidents de Sillery nous reconnaissons l'envergure du travail entrepris par les instances concernées. Mais à ce chapitre les moyens d'intervention d'un groupe de notre taille sont limités. Aussi, nous nous en tiendrons au dossier qui nous concerne plus directement soit l'éventuel promenade ou sentier de la falaise, un projet soutenu par certains groupes.

La promenade Samuel de Champlain est une magnifique réalisation et elle est devenue extrêmement populaire. Avoir redonné le Fleuve à la population de la région et à ses visiteurs est une remarquable réalisation. Cette promenade est cependant située en bordure du fleuve et en zone non résidentielle et loin d'une zone scolaire.

Parmi les trajets proposés pour la promenade de la falaise, un de ceux-ci suggérait un tracé longeant le haut de l'escarpement faisant le lien entre la côte de l'Église et la côte à Gignac. Mais ce tracé devait aboutir dans le Parc Beauvoir puisque le lien direct avec la côte à Gignac n'existe plus, étant bloqué maintenant par le développement du domaine Kilmarnock. Ce tracé traverserait de plus un territoire scolaire où sont présentes deux écoles, une de niveau primaire et une de niveau secondaire.

L'incompatibilité de zone pour une partie de la promenade

La promenade de la falaise, si elle est réalisée, peut devenir un lieu d'attraction important et peut-être aussi achalandé que la promenade Samuel de Champlain. La différence avec cette dernière toutefois est qu'une partie de la promenade de la falaise serait située en zone résidentielle et scolaire, soit la section qui passerait sur la propriété des Pères Mariste pour aboutir dans le Parc Beauvoir. La piste se terminerait de plus dans une rue à vocation résidentielle sans issue, l'avenue du Parc Beauvoir, où le promeneur devrait chercher son chemin pour rejoindre une voie à vocation publique, le Chemin St-Louis. Selon certains, l'idée est de reproduire l'aspect historique des Charcottes (Short cuts). Or, ces sentiers étaient des descentes vers le fleuve pour les ouvriers demeurant sur le plateau et non une promenade bucolique longeant la falaise.

Notre proposition

Aussi, nous proposons que la promenade de la falaise, si le projet est effectivement entrepris, parte de l'Église St-Michel en longeant la falaise et aille au maximum jusqu'à la limite sud-est de la propriété des Pères Maristes, cela évidemment en tenant compte de l'avis des propriétaires actuels des autres terrains que traverserait la promenade. À la base il semble logique que la promenade rejoigne à ses extrémités des lieux du domaine public. Il semble aussi à-propos de conserver une continuité d'intérêt visuel et historique du trajet. Aussi, le tracé allant de la place de l'Église St-Michel, passant par le domaine Cataraqui pour aboutir à la Maison des Jésuites par une descente en palier débutant avant la limite Est (plus exactement sud-est) du terrain des Pères Maristes rencontre cet objectif. Il rejoindrait ainsi plus directement la promenade Samuel de Champlain par la voie de la Maison des Jésuites et provoquerait moins d'opposition de propriétaires et résidents du secteur scolaire et résidentiel « déjà bâti » du Parc Beauvoir.

Un sentier secondaire

Au fil de discussions avec certaines instances au sujet de la présente proposition, il a été évoqué qu'un sentier pourrait quand même être aménagé pour rejoindre le Parc Beauvoir (sentier secondaire). Nous sommes d'avis qu'un sentier secondaire, s'il y a lieu, devrait plutôt se situer entre la promenade principale au haut de la falaise et le chemin St-Louis à la limite ouest du Domaine Cataraqui. Ce point est à mi-distance entre la côte à Gignac et la côte de l'Église (schéma joint - note 2). Il permettrait aux résidents de la zone Nord du Chemin St-Louis de rejoindre plus rapidement la piste principale ou la promenade Samuel de Champlain, ceux de la section Est (A) par la côte de l'Église ou par le sentier secondaire de Cataraqui (B) et ceux de la section Ouest par le sentier secondaire de Cataraqui (C) ou la côte à Gignac (D) tel que le montre les flèches sur le schéma joint. Nous croyons que cette approche est plus convenable et plus facile d'accès pour une plus grande partie des résidents de ce secteur. Ce sentier secondaire aurait aussi l'avantage de se situer sur un terrain qui fait déjà partie du domaine public (Cataraqui) et de rejoindre directement une voie à vocation publique soit, le Chemin St-Louis.

Des justifications complémentaires

La proposition de notre groupe comporte plusieurs avantages :

- La promenade irait d'un lieu public à un autre et non d'un lieu public à un lieu à caractère privé et scolaire
- Le tracé va d'un point d'intérêt à un autre, soit la Place de l'Église St-Michel via Cataraqui vers la Maison des Jésuites, ce qui offrirait d'ailleurs plus de visibilité à la Maison des Jésuites un peu isolée dû à son emplacement
- En évitant le passage du sentier dans la zone scolaire immédiate des Pères Maristes et de Saint-Jean Berchmans, le tracé est plus sécuritaire pour les élèves et aussi plus rassurant pour les parents qui comptent sur un environnement délimité et mieux contrôlé
- Elle éviterait à la Ville des procédures d'expropriation sachant notamment que les Pères Maristes s'opposent au passage de la piste sur leur terrain
- La jonction avec la promenade Samuel de Champlain est beaucoup plus directe par la Maison des Jésuites que par le long détour de la côte à Gignac
- Un sentier dont les limites seraient balisées de façon à éviter des débordements sur le milieu sensible que constitue le haut de la falaise, des risques de chutes dans la falaise comme cela s'est déjà produit ainsi que des incursions sur des propriétés privées avec les inconvénients qui s'ensuivent (note 1).

Note 1: Les communications publiques des derniers mois au sujet d'un éventuel sentier de la falaise font que plusieurs passants circulent déjà au haut de la falaise entre le Parc Beauvoir et la place de l'Église St-Michel. La zone partant de l'église St-Michel jusqu'à la limite sud-est de la propriété des Pères Maristes, est plutôt en retrait de la corniche et loin des résidences qui sont au pied de la falaise. L'autre partie qui commence à l'extrémité sud-est de la propriété des Pères Mariste vers le Parc Beauvoir, passe immédiatement au bord de la corniche et à la limite des propriétés privées du Parc Beauvoir adossées à la falaise. Il est donc facile pour les promeneurs de voir en surplomb les terrasses arrière de ces propriétés et leurs occupants et même de voir à travers les fenêtres arrières de celles-ci. Certains laissent aussi leurs animaux de compagnie vagabonder sur ces propriétés privées avec les dégâts qu'ils causent. De plus des déchets aboutissent sur les propriétés, quand ils n'y sont pas carrément lancés. Des passants ont même été surpris à casser des branches ou arracher des arbustes afin d'élargir la piste actuelle, et ce sur des terrains privés. On peut donc s'inquiéter de ce qu'il adviendrait si une promenade ouverte au public y était aménagée.

Note 2 : Schéma produit à l'aide de Google Map Maker

Note 3 : Dans le bilan 2010-2011 de la Ville de Québec, on fait mention en page 31 de l'achat par la Ville du boisé Montferrand en vue d'y aménager un lien entre le chemin du Foulon et le domaine Cataraqui. Il y aurait donc là également un lien possible entre le sentier du haut de l'escarpement et la Maison des Jésuites par la voie du chemin du Foulon. La piste partant de l'Église St-Michel vers le domaine Cataraqui pourrait donc y prendre fin en direction ouest ayant vers le nord un sentier vers le chemin St-Louis tel que nous le proposons plus haut et un escalier vers le chemin du Foulon. Pour la Ville cela représenterais une économie considérable.

Pierre Pedneau

Porte-parole pour le présent mémoire des résidents en copie ci-après 1542 Av Du Parc Beauvoir

Québec

Cc : Les résidents du Parc Beauvoir cosignataires de ce mémoire

Diane Bédard Bédard Richard Mike Blanchet Roch Champagne Louis Cliche Nicola Cortina Linda Croteau Gaston Déry Ruth Filiatrault Alain Filion Marie-Josée Gagné Jean-Yves Gagnon **Nicolas** Gagnon Denyse Gouin Michel Guimont Jean Huot Ghislain Lefebvre Aleksandra Lesniak-Nguyên Gilles Marchand

Nedelca

Sylviu

Dinh Nguyen Phuong Ho Nguyen Nguyên Can Louis Pérusse Gisèle Picard Christianne Pradet Yvon Pradet Christian Roy Josée Tremblay

